

Procès-verbal du conseil d'école exceptionnel

Mardi 3 juin 2014

École primaire publique Louise Bellays

Marcillé Robert

Participants : M. Chapon (maire), Mme Colas (adjoite aux affaires scolaires), Mme Briand (enseignante CE2-CM1-CM2), Mme Bodenes (enseignante TPS-PS-MS-GS), Mme Hégo (représentante des parents d'élèves), Mme Delabarre (représentante des parents d'élèves), Mme Simon (D.D.E.N), M. Landeau (inspecteur de l'éducation nationale).

Excusée : Mme Boulais (directrice de l'école).

Ordre du jour : mise au vote de la réorganisation du rythme scolaire suite à la possibilité offerte par le gouvernement d' « expérimenter » le regroupement des T.A.P. sur 3h.

La municipalité

M. le maire explique pourquoi il serait plus facile de regrouper les T.A.P. sur une après-midi, afin de permettre aux enfants de participer à des activités menées par des intervenants (Office des sports, éventuellement école de musique, et surtout association Crocq'Vacances, qui interviendrait également dans plusieurs autres communes aux alentours). Il exprime le souhait de voir un maximum d'enfants de la commune participer à ces temps d'activités pédagogiques. Il précise que, pour des raisons de disponibilité de locaux (bibliothèque, salle polyvalente), il paraît préférable que le jour retenu soit le mardi.

Les enseignantes

L'équipe enseignante rappelle que de son point de vue, le fait de regrouper les T.A.P sur une demi-journée va à l'encontre de l'esprit initial de la réforme, qui était de favoriser les apprentissages en respectant un rythme plus régulier s'accordant mieux au rythme naturel des enfants.

Les enseignantes s'interrogent sur la possibilité de prévoir plutôt deux plages horaires de 1h30 pour les T.A.P. M. le maire et son adjointe expliquent que l'association Crocq'Vacances n'interviendrait pas dans une telle configuration, d'une part à cause de la difficulté de trouver du personnel, et ensuite parce que cela interdirait toute mutualisation avec les communes environnantes qui vont réorganiser également le temps des TAP sur des plages de trois heures.

D'autre part, les enseignantes notent que la fin de semaine leur semble plus pertinente pour placer la demi-journée de T.A.P. en raison du déficit d'attention constaté en classe ces jours-là.

M. Landeau propose de préciser dans le projet pédagogique la possibilité d'alterner les jours de TAP d'une année à l'autre.

Les parents d'élèves

Des parents se demandent si un service de cantine sera mis en place le mercredi midi. Il leur est répondu que cela sera le cas, le service de cantine étant suivi d'un transport des enfants vers le centre de loisirs de Retiers.

D'autres parents voudraient savoir comment seront financés les T.A.P., et si les enfants devront s'inscrire à l'année. Les inscriptions se feront par période, et une participation, dont le montant n'est pas fixé, sera demandée aux familles.

Des parents se demandent si leurs enfants pourraient ne pas venir à l'école le mercredi matin. M. Landeau rappelle l'obligation d'assiduité des enfants inscrits à l'école.

Vote du projet de réorganisation du temps scolaire

Proposition : Lundi 9h00 – 12h00 / 13h30-16h30

Mardi 9h00 – 12h00

Mercredi 9h00 – 12h00

Jeudi 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Vendredi 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Cantine et transport vers le centre de loisirs le mercredi midi

Possibilité d'envisager de changer la demi-journée du mardi pour une autre l'année scolaire suivante.

5 votes pour la proposition

1 vote contre la proposition

1 abstention

Erratum

Vendredi 06 juin 2014.

Pour des questions d'organisation avec les autres communes, la demie-journée de TAP ne sera pas le mardi après-midi mais le jeudi après-midi.

Voici les nouveaux horaires proposés :

Lundi 9h00 – 12h00 / 13h30-16h30

Mardi 9h00 – 12h00/ 13h30 – 16h30

Mercredi 9h00 – 12h00

Jeudi 9h00 – 12h00

Vendredi 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30